

Règlement du concours de logos « Viva LGM »

Article 1 : organisateur et objectifs du concours

Le lycée Guebre Mariam, dans le cadre de la célébration de son septantenaire, organise un concours de logos appelé « Viva LGM ». L'objectif de ce concours est de créer le nouveau logo du lycée Guebre Mariam.

Ce logo devra être :

- beau ;
- unique, original ;
- facilement reconnaissable, clair et lisible ;
- déclinable sur différents supports tout en restant lisible et compréhensible. En effet, le nouveau logo est destiné à figurer sur tous les documents officiels et sur le site internet de l'établissement.

En outre, il devra représenter l'identité et les valeurs du lycée Guebre Mariam.

Article 2 : participants du concours

Ce concours est ouvert à tous les élèves scolarisés au lycée Guebre Mariam en 2017-2018. La participation au concours est gratuite.

Article 3 : inscription et participation

Pour participer au concours, il suffit de remplir le questionnaire se trouvant sur le site lgm70ans.org, à la rubrique « concours de logos », et de joindre à ce formulaire le logo sous la forme d'un document numérique.

Chaque participant peut présenter au maximum deux logos.

Le participant devra fournir les informations suivantes : son nom, son prénom, sa classe et son adresse email.

Le concours est ouvert du 19 février au 20 avril. Aucun logo ne sera accepté après le 20 avril.

Article 4 : contraintes techniques

Les logos envoyés devront respecter les contraintes techniques suivantes :

- format : SVG, EPS, JPEG, PNG ou PDF.
- poids maximum : 10 Mo
- image carrée d'au moins 900 pixels de côté
- résolution minimum : 300 ppi
- le nom et la classe de l'auteur du logo doivent obligatoirement apparaître dans le nom du fichier envoyé.

Article 5 : jurys et élection des meilleurs logos

Deux processus différents permettront d'élire les meilleurs logos :

- un logo sera choisi par les internautes, via le site web lgm70ans.org.
- un deuxième logo sera choisi par un jury composé de membres la communauté éducative du lycée

(membres de la direction, enseignants...).

Les résultats seront proclamés en mai 2018 (la date exacte sera annoncée sur le site lgm70ans.org) et diffusés sur les différents médias du lycée. Les lauréats recevront un prix.

Article 6 : propriété intellectuelle

Chaque participant cède au lycée Guebre Mariam l'ensemble de ses droits d'auteur (reproduction, représentation, communication, adaptation, etc.) sur sa création. Le lycée a ainsi le droit d'utiliser à titre exclusif le logo dans toute forme de communication ou de reproduction sans que cette utilisation puisse ouvrir le droit à une quelconque rémunération de l'auteur du logo.